



DECLARATION

La CFTC constate aujourd'hui 09/02/2021 que la direction n'a remis ce projet de chômage partiel que 17 minutes avant le début de la séance de CSE extraordinaire alors même que la déclaration du 1er ministre date du 29 janvier et impacte aujourd'hui 166 magasins soit 54% de notre réseau de distribution, ce qui nous interroge sur la place que la direction entend donner aux élus au sein de SFR Distribution.

La direction de SFR Distribution aura donc attendu la dernière minute avant de mettre en place un chômage partiel payé à 70% et l'imposition unilatérale de jours de RTT à une partie de la population SFRD éligible. Face à cela la CFTC déplore la méthode de la direction qui nie encore une fois l'importance du dialogue social et la nécessité de travailler en harmonie et bonne intelligence avec ses élus.

Malgré nos demandes, la prise en charge intégrale du salaire de ces collaborateurs a été refusée sans que comme la première fois une évaluation du coût de cette prise en charge n'ait été évaluée en amont alors même que SFR Distribution constitue les plus petits salaires du groupe SFR. Cette décision a été prise selon la direction au vu des finances de notre entreprise qui pour rappel est constituée comme un centre de coût et n'a donc pas pour ambition de réaliser des bénéfices, ce qui était déjà le cas lors du premier confinement et ce qui ne justifie donc pas ce refus.

Ensuite, nous avons appris par des salariés que la pause de RTT leur avait été imposé avant même que les élus n'aient été informé ou le CSE consulté, cette mesure bien que légale n'aurait pas dû être communiqué en amont du CSE sachant que les élus n'avaient pas été informé, ce qui a défaut d'être un délit d'entrave témoigne du mépris de la direction pour ces élus.

Enfin, la CFTC sera vigilante sur la fixation des objectifs de la direction aux magasins encore ouverts afin que les populations toujours en poste ne soient pas submergés par le report de flux sans que leur travail ne soit récompensé par une rémunération en adéquation avec leur charge de travail supplémentaire, que leur rémunération ne soit pas dégradée par une augmentation déraisonnable des objectifs ces prochaines semaines.

La CFTC affirme ce jour qu'elle regrette le positionnement de défiance vis-à-vis de ses élus qui ont toujours eu à cœur d'être force de proposition et ont toujours eu le projet de construire un dialogue social transparent et n'entend pas travailler de cette façon.

Nous souhaitons donc ce jour, réaffirmer à la direction sa volonté de protéger les droits des salariés et leur rémunération qui au vu des décisions successives de la direction amène à penser que celle-ci est menacée.